



## Travail mi-temps invalidité

-----  
Par Pimousse

Bonjour,

Je suis employé à mi temps en invalidité de 1ère catégorie.

J'ai obtenu du dispositif transition pro un financement pour une formation dans le cadre d'une reconversion professionnelle. le dispositif me finance la formation et mon salaire pour les 30 mois de formation.

Mon planning de travail est de 17h50 hebdomadaire.

La formation représente moins qu'un mi temps et je dois compléter par des heures de travail pour atteindre mon mi temps.

Mon employeur ne veut pas prendre en compte le temps de formation qui dépasse 17h50 hebdo et me dit que c'est du temps d'invalidité.

Je revendique que toutes mes heures de formation soient comptées.

Pouvez-vous me dire si mon employeur a le droit de me faire travailler plus en ne considérant pas toutes mes heures de formation ?

Merci